

Envoyé en préfecture le 04/10/2021

Reçu en préfecture le 04/10/2021

Affiché le

ID : 034-213401995-20211004-DE\_09\_21\_2-DE



# **PROCES-VERBAL**

**CONSEIL MUNICIPAL**

**DU JEUDI 17 JUIN 2021**

**FOYER DES CAMPAGNES**

**A 18 HEURES**

L'an deux mille vingt et un et le dix-sept juin, les membres du conseil Municipal de la ville de PEZENAS se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Armand RIVIERE, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs RIVIERE Armand – SACCUCCI Rachel – BOURGAIN Manuel – MIALON Aurélie – VIVARES Robert – GUIRAUD Thomas - DEMOULIN Danièle – VERDEIL René – BOUSQUET Jean-Marie – BALLESTERO Marie – MOUTOU Xavier – DOS SANTOS Cécile – CASTILLO François – CIET Katia – BENTAHAR Nadia – DELBAC Patrick – VICENTE Nicole – BLANC Benoît – SUTRA DE GERMA Anne – CHASSAGNE Marie-Hélène – FORME Valérie – CAUSSE Florent – VERTICCIONE Kévin

Absents excusés : Madame GARCIN SAUDO Julie – AZEMAR Danièle – LOPEZ Georges – CASTINIEIRA Gilbert – VOGEL SINGER Alain – Madame SANTANA Myriam

Procurations : Madame GARCIN SAUDO Julie à Madame DOS SANTOS Cécile – Madame AZEMAR Danièle à Monsieur VERDEIL René - Monsieur LOPEZ Georges à Madame CIET Katia – Monsieur CASTINIEIRA Gilbert à Monsieur GUIRAUD Thomas - Monsieur VOGEL SINGER à Madame FORME Valérie – Madame SANTANA Myriam à Monsieur CAUSSE Florent

A 18 Heures 05, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Monsieur le Maire « Bonsoir à toutes et à tous, le temps que ceux qui sont dans la salle s'installent, et le temps de l'appel ceux qui travaillent vont avoir le temps d'arriver puisqu'y en a deux ou trois qui ont deux trois minutes de retard. J'avais vu Jean- Marie, je sais pas où il est il va il va s'asseoir. Kévin peut-être tu peux faire l'appel. »

### **01-Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 14 Avril 2021**

Après l'appel, Monsieur le Maire reprend « Merci, je vous propose donc de débiter l'ordre du jour par l'approbation du procès-verbal du conseil municipal du 14 avril 2021. Est-ce qu'il y a des observations sur ce procès-verbal ? Non ? Donc je vous propose de le soumettre aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci pour l'unanimité. »

Après avoir voté à main levée, le Conseil approuve à l'unanimité : 24 voix pour.  
Monsieur GUIRAUD, Madame DOS SANTOS et Madame BENTAHAR : absents.

### **02-Désignation des membres de la Commission pour l'Accessibilité des personnes à mobilité réduite**

Monsieur le Maire « Et Cécile DOS SANTOS n'étant pas arrivée, elle était rapporteur de la question suivante, je vais m'en charger. »

Madame BENTAHAR, Conseillère municipale de la majorité, rejoint la salle du conseil municipal.

Monsieur le Maire « C'est la désignation des membres de la Commission pour l'Accessibilité des Personnes à Mobilité Réduite, qui n'est pas forcément une commission obligatoire mais qui existait les mandats précédents donc que nous avons souhaité reconduire, selon un appel à candidature comme nous l'avons fait précédemment pour d'autres commissions dont je vais vous lire la composition. Les membres de droit ou le membre de droit le maire ou son représentant en l'espèce serait Julie GARCIN SAUDO, le collègue des élus donc Cécile DOS SANTOS, Nadia BENTAHAR, Xavier MOUTOU, Marie BALLESTERO, et une place pour la minorité municipale si elle le souhaite, vous nous indiquerez ... C'est Valérie FORME ? D'accord, Valérie FORME donc. Le collègue des personnalités qualifiées, Yves FERRANDO représentant de l'AFP France Handicap, l'APF, c'est l'APF, c'est l'inverse c'est APF France Handicap, Monsieur Christian VARREAU, Monsieur Patrick MOUNIS, Madame Espérance MOUNIS, et Monsieur Jean-Camille PALMIER, qui était, le mandat précédent le titulaire de la délégation municipale et qui a accepté d'y siéger et de, donc faire le suivi ou le, la transmission des informations et du travail qui avait été fait, le mandat précédent. S'il n'y a pas d'observation ou de question particulière je vous propose de le soumettre aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci à vous. »

Après avoir voté à main levée, le Conseil approuve à l'unanimité : 25 voix pour.  
Monsieur GUIRAUD et Madame DOS SANTOS : absents.

### **03-Mise à disposition de l'immeuble du 10 rue Massillon au Centre Communal d'Action Sociale de Pézenas**

Monsieur le Maire « Donc le point 3 est la mise à disposition de l'immeuble du 10 rue Massillon au Centre Communal d'Action Sociale et je propose à Dany DEMOULIN de le présenter. »

Madame DEMOULIN, Adjointe au Maire déléguée aux affaires sociales « Bonsoir, il est rappelé au Conseil Municipal la délibération du 18 Décembre 2019 concernant le PV de mise à disposition de l'ensemble des biens meubles et immeubles relatifs à la compétence petite enfance au CCAS de Pézenas. Dans le but d'améliorer le fonctionnement des services et l'accès à la population la Ville souhaite la relocalisation du CCAS dans des bureaux indépendants et met à disposition du CCAS l'immeuble du 10 rue Massillon pour y déménager les services du CCAS. Il est donc demandé au Conseil d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec le CCAS le procès-verbal que vous avez ci-joint, de mise à disposition de l'immeuble 10 rue Massillon à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2022. »

Monsieur le Maire « Est-ce qu'il y a des questions ou des observations particulières sur cette mise à disposition ? Non ? Donc je vous propose de le passer aux voix. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Donc merci pour l'unanimité. »

Après avoir voté à main levée, le Conseil approuve à l'unanimité : 25 voix pour.  
Monsieur GUIRAUD et Madame DOS SANTOS : absents.

#### **04-Projet éducatif de la Ville de Pézenas**

Monsieur le Maire « Le point 4 est le projet éducatif de la Ville de Pézenas, et je propose à Aurélie MIALON de le présenter. »

Madame MIALON, Adjointe au Maire déléguée aux affaires scolaires « Merci. Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le projet éducatif de la Ville de Pézenas qui définit les orientations de la ville et les services porteurs de son action éducative dans les domaines de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse. Vous avez tous eu le document. La Ville de Pézenas souhaite pouvoir travailler autour de 3 thématiques fortes et prégnantes sur son territoire : la découverte du patrimoine et de la culture, la sensibilisation au développement durable et la transition écologique, la construction citoyenne et l'éducation populaire. Le projet éducatif de la Ville de Pézenas est un document cadré, fondé sur une approche transversale qui recense des ambitions de la politique éducative de la Ville de Pézenas autour d'enjeux partagés avec nos partenaires éducatifs. Ce projet éducatif a enfin pour but d'aider à l'élaboration des projets pédagogiques et d'orienter les actions que les équipes devront mener ainsi que servir de fil conducteur aux actions des services municipaux et à leur intégration dans les projets partenaires. »

Monsieur le Maire « Est-ce qu'il y a des questions ou des observations particulières sur ce document ? Marie. »

Madame BALLESTERO « Oui juste voilà juste sur la, la mention transition écologique elle apparaît sur la première page ce serait chouette qu'elle apparaisse sur la deuxième page. »

Monsieur GUIRAUD, Adjoint au Maire délégué à la jeunesse, vie associative et sportive, rejoint la salle du conseil municipal.

Madame BALLESTERO « Pourquoi la transition écologique, on en a un petit peu parlé en réunion tous ensemble mais c'est intéressant que les spectateurs sachent de quoi il s'agit, puisque la transition écologique c'est pas un concept étatique mais c'est bien un concept mis en place par Rob Hopkins qui peut-être nous fera l'honneur de sa présence au Festival des idées au mois d'Octobre ou en tout cas on l'espère, et qui donc met en avant à la fois la résilience locale, l'économie en boucle, et la réduction des émissions de gaz à effet de serre en particulier du CO2. Donc ce sont des principes qui se basent sur la permaculture, les usages dans les villes et bien sûr la résilience alimentaire, donc la transition écologique a vocation à aborder tous ces secteurs et il est très important que nos enfants puissent construire le monde de demain avec ces valeurs, ces valeurs qui sont un autre monde qu'on nous propose de, un autre monde que celui qui nous est proposé à l'heure actuelle. Voilà, je vous remercie de votre attention. »

Monsieur le Maire « Merci effectivement il manquait à l'axe 2 après développement durable et transition écologique, ça sera rajouté puisque c'est le point 2 des thématiques qui sont sur la première page et qui effectivement n'a pas été reproduit ou copié collé comme il le faut sur la seconde page. Je propose de le passer aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. »

Après avoir voté à main levée, le Conseil approuve à l'unanimité : 27 voix pour.

Madame DOS SANTOS : absente.

#### **05-Convention entre la Ville de Pézenas et l'association TEMPS D'EXPO**

Monsieur le Maire « Nous passons au point 5 la Convention entre la Ville de Pézenas et l'association Temps d'Expo. Je propose à Robert VIVARES de le présenter. »

Monsieur VIVARES, Adjoint au Maire délégué à la culture « Merci. Bonsoir à tout le monde. Monsieur le Maire informe donc le conseil Municipal que la Ville de Pézenas envisage de signer une convention avec la jeune association Temps d'Expo pour une durée de 3 ans qui va organiser pour la première fois à l'automne 2021 un festival photos annuel d'une durée de 15 jours. La Ville de Pézenas soutient cette initiative en validant le calendrier de mise en œuvre en mettant des salles d'exposition notamment à disposition pour toute la durée du festival, ainsi que le cinéma et un projectionniste pour une soirée en accompagnant techniquement certains accrochages, en fournissant l'apéritif d'inauguration, en mettant à disposition un agent d'accueil dans des un des lieux d'expo et en faisant la promotion de l'évènement sur ses espaces de communication. Il est ainsi proposé au Conseil d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention afférente que vous avez dû recevoir. »

Madame DOS SANTOS, Conseillère municipale de la majorité, rejoint la salle du conseil municipal.

Monsieur le Maire « Est-ce qu'il y a des questions ou des observations particulières ? Donc je propose de le passer aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci à vous. »

Après avoir voté à main levée, le Conseil approuve à l'unanimité (29 voix pour).

#### **06-Acquisition des lots 1, 2 et 3 appartenant à la SARL SAINT ROCH IMMOBILIER et à la SARL SO FEEL GOOD immeuble 4 rue Jean-Jacques Rousseau**

Monsieur le Maire « Le point 6 et le point 7, je vais les présenter mais nous avons déjà eu à en parler au précédent Conseil Municipal, il s'agit donc du 4 rue Jean-Jacques Rousseau pour lequel la Ville avait préempté sur une vente aux enchères les lots 1, 2, 3 pour ce qui est la question 6, et les lots 28, 30, 31 et 35 pour ce qui est la question 7. Les acquéreurs, enfin qui avaient acquis et gagné la vente aux enchères ont fait un recours contre la préemption de la Ville, la Ville a perdu puisqu'il a été considéré qu'elle n'avait pas d'objet particulier pour la préemption puisque c'était pas forcément dans les zones situées pour les métiers d'art ou pour l'installation de métiers d'art qui est souvent la condition première pour laquelle on préempte, soit pour des fois de la mixité sociale mais nous n'étions pas non plus dans ce cas-là, donc après échange et discussion avec les acquéreurs et également parce qu'on possède une autre partie du bâtiment qui elle a été acquise de gré, de gré à gré et parce que cet immeuble correspond à un certain intérêt dans ce quartier fournissant à la fois des commerces et des bureaux, nous sommes rentrés en discussion avec ces acquéreurs et nous sommes arrivés sur un terrain d'entente qui correspond au prix des domaines donc nous vous proposons de continuer l'acquisition de ces locaux sachant qu'il restera encore des parties à acquérir, mais qu'en toute logique nous devrions nous arrêter sur les parties bureaux et commerces et pour ceux qui connaissent l'immeuble, il y a un appartement au dernier étage, il n'est pas pour l'instant question que nous allions jusqu'au dernier étage, jusqu'à l'appartement, c'est bien la partie économique du, de l'immeuble qui nous, qui nous intéresse et dans un emplacement stratégique. Est-ce qu'il y a des questions particulières ? Donc je vais passer aux voix en deux fois puisqu'il y a deux délibérations et deux parties prenantes différentes, le point 6 qui est l'acquisition auprès de la SARL Saint Roch Immobilier et à la SARL So Feel Good. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci. »

Après avoir voté à main levée, le Conseil approuve à l'unanimité (29 voix pour).

#### **07-Acquisition des lots 28, 30, 31 et 35 appartenant à la Société Immobilière Montpelliéraine (SIM) et à la SARL VALETTI**

Monsieur le Maire « Et le point 7 c'est l'acquisition auprès de la Société Immobilière Montpelliéraine et la SARL Valetti. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. »

Après avoir voté à main levée, le Conseil approuve à l'unanimité (29 voix pour).

### **08-Décision Modificative n°1 Budget Principal**

Monsieur le Maire « Et je passe la parole à René VERDEIL et à Frédéric ROYE pour la décision modificative n° 1 du budget principal. »

Monsieur VERDEIL, Adjoint au Maire délégué aux finances « Donc bonjour ou bonsoir plutôt. Vous avez eu sur la clef USB les, tous les éléments concernant les décisions modificatives budget principal / budgets annexes, et Monsieur ROYE va vous en présenter le détail que vous avez bien sûr regardé sur la clef. »

Monsieur ROYE, Responsable financier, régies, assurances « Bonsoir, merci Monsieur VERDEIL. Donc bonsoir à tous, donc effectivement une présentation brève et plutôt synthétique de la décision modificative n° 1 présentée sur le budget principal. Donc une décision modificative qui impacte les deux sections, section de fonctionnement et section d'investissement avec un abondement de crédit de 35 675 sur la section de, de fonctionnement répartis donc sur 12 260 € d'ajustement sur les dotations de l'Etat en plus et une reprise sur provision de 23 415 €. Donc équilibrés en dépenses de fonctionnement par un abondement de la ligne réservée aux admissions en non valeur pour 23 415 € et 12 260 € de charges exceptionnelles. Sur la section d'investissement, un abondement de crédit nouveau de +890 143 € provenant donc des recettes d'investissement de 399 485 € de subventions supplémentaires notifiées depuis le budget primitif, une revalorisation des, des taxes d'urbanisme de 43 171 €, du FC TVA en plus à hauteur de 35 643 € et des cessions de patrimoine à hauteur de 411 844 €. Au niveau des dépenses d'investissement, donc on a +405 000 € sur des acquisitions foncières, 386 253 € sur un projet d'amélioration de l'enveloppe bâti de la Cité Administrative qui recouvre l'isolation des bâtiments de l'Hôtel de Ville, du Foyer des Campagnes et de l'Ecole, et de l'Ecole Jacques Prévert, et une plus-value sur la chaufferie de la Cité Administrative pour 96 000 €. Pour rappel avec un slide précédent qui vous a été présenté au cours de l'examen du budget primitif sur les niveaux d'épargne prévisionnels donc qui, qui sont modifiés, donc une, des recettes de fonctionnement globales sur le budget à hauteur de 14 295 000 € qui sont équilibrées avec des dépenses de fonctionnement d'11 283 000 € et un autofinancement prévisionnel qui pour l'instant à hauteur de 3 000 000 d'euros n'a pas, n'évolue pas. Au niveau des recettes d'investissement donc on retrouve l'autofinancement prévisionnel, de nouvelles cessions immobilières qui viennent augmenter les ressources sur la section d'investissement pour 1 595 000 €. Le prévision de recours à l'emprunt qui pour l'instant n'évolue pas, on est à 1 100 000 €, d'autres recettes financières qui sont comptabilisées avec notamment l'augmentation du FCTVA à hauteur d'1 128 000 € et donc les subventions d'investissement qui représentent 1 847 000 € sur le budget primitif de 2022. Au niveau des dépenses d'investissement, la partie remboursement de capital des emprunts et le remboursement à l'EPF Occitanie n'a pas évolué depuis le budget primitif et on passe au niveau des dépenses d'équipement y compris les restes à réaliser à 5 000 000 quasiment 5 millions et demi d'euros. Donc, donc voilà sur la présentation de la, de la DM du budget principal. Je suis à votre disposition si vous avez des questions. »

Monsieur le Maire « Est-ce qu'il y a des questions particulières ? Non ? Je vous propose donc de la passer aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. »

Après avoir voté à main levée, le Conseil approuve à l'unanimité (29 voix pour).

### **09-Décision Modificative n° 1 Budget Annexe Campotel**

Monsieur le Maire « Et pour la décision modificative numéro 1 mais ce coup-ci du budget annexe du Campotel, je laisse la parole à Frédéric. René y a une introduction ou ? A Frédéric ROYE. »

Monsieur ROYE « Donc la décision modificative numéro une sur le budget annexe du Campotel donc qui est beaucoup moins lourde que celle du budget principal. C'est uniquement un virement de crédit sur la section d'investissement pour laquelle donc on avait provisionné pour des dépenses imprévues à hauteur de 20 000 € au niveau du budget primitif, donc on retire 10 000 € sur cette provision pour venir abonder le chapitre des immobilisations corporelles pour répondre à une obligation en matière de mise aux normes électriques de la partie camping du, du Campotel, dont les obligations sont renforcées par une, par une nouvelle réforme et par une évolution de de prix compte tenu des des obligations supplémentaires. »

Monsieur le Maire « Il y a des questions particulières sur la DM Campotel ? Donc je la passe aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. »

Après avoir voté à main levée, le Conseil approuve à l'unanimité (29 voix pour).

### **10-Reprise des provisions pour risques et charges et pour dépréciation des éléments d'actifs**

Monsieur le Maire « Le point 10 la reprise des provisions pour risques et charges et pour dépréciation des éléments d'actifs, je laisse la parole à René VERDEIL. »

Monsieur VERDEIL « Alors reprise de provisions pour risques et charges donc et pour dépréciation des éléments d'actifs, Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'en application du principe comptable de prudence, il convient de constituer une provision, dès qu'apparaît un risque qui va générer une sortie de ressources vis-à-vis d'un tiers sans contrepartie au moins équivalente et dont la réalisation est rendue probable par un évènement survenu ou en cours. Monsieur le Maire rappelle également la délibération en date du 30 Septembre 2020, par lequel il avait été autorisé à constituer des provisions pour risques et charges et pour dépréciation des éléments d'actifs. L'état des provisions actuellement constitué est établi comme suit : provision pour risques et charges compte 15, provision pour litige 59 000 €, pour dépréciation des éléments d'actifs compte 49, dépréciation compte de redevable 124 000 €, dépréciation compte débiteur divers 103 266, 01 €. Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'au vu de l'état d'admission en non-valeur présenté par le Trésorier, il convient d'effectuer une reprise sur provision pour dépréciation d'éléments d'actifs de 23 414, 415 pardon, euros. Par ailleurs, le contentieux opposant la Ville à la SCI 2AB s'est soldée par une condamnation de la Ville à verser la somme de 56 685 € en réparation des préjudices subis majorés de 7 182,24 € de pénalités et frais en application de l'article L761-1 du code de justice administrative. Il convient donc d'effectuer une reprise sur provision pour risques à hauteur de la totalité de la provision constatée, soit 59 000 €. On solde donc cette affaire-là. Après reprise, le nouvel état de provision constitué s'établira comme suit : provision pour risques et charges compte 15 il nous en reste encore, y en a plus pardon, provision pour litige c'est soldé c'est ce que je viens de dire, provision pour dépréciation d'éléments d'actifs compte 49, il reste dépréciation compte de redevables 100 585 €, dépréciation compte débiteurs divers, il reste 103 266,01 €. Monsieur le Maire sollicite donc du Conseil l'autorisation d'effectuer ces reprises de provisions. »

Monsieur le Maire « Est-ce qu'il y a des questions particulières ? Puisqu'y en a pas je le passe aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. »

Après avoir voté à main levée, le Conseil approuve à l'unanimité (29 voix pour).

### **11-Convention avec l'Etablissement Public d'Enseignement Agricole Montpellier Orb Hérault pour la gestion de l'atelier de Pédagogie Personnalisée- Reconduction pour l'année 2021**

Monsieur le Maire « Le point 11 qui est la Convention avec l'Etablissement public d'enseignement Montpellier Orb Hérault pour la gestion de l'atelier pédagogique personnalisé pour la reconduire sur l'année 2021, je propose à Nicole VICENTE de la présenter. »

Madame VICENTE, Conseillère municipale de la majorité « Bonsoir à tous, merci Monsieur le Maire. Monsieur le Maire propose au Conseil de reconduire pour l'année 2021 la Convention avec l'Etablissement Public d'Enseignement Agricole Montpellier Orb Hérault pour la gestion de l'atelier de pédagogie personnalisée de Pézenas. »

Monsieur le Maire « C'est une convention qui revient chaque année pour arriver en début d'année faudra s'améliorer sur ça. Est-ce qu'il y a des questions particulières ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. »

Après avoir voté à main levée, le Conseil approuve à l'unanimité (29 voix pour).

### **12-Autorisation permanente de poursuite accordée au comptable public**

Monsieur le Maire « Le point 12 l'autorisation permanente de poursuite accordée au comptable public. Je propose à René VERDEIL de la présenter. »

Monsieur VERDEIL « Autorisation permanente de poursuite accordée au comptable public. Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que le code général des collectivités territoriales pose le principe que chaque poursuite de débiteur n'ayant pas acquitté sa dette envers une collectivité territoriale doit avoir l'accord préalable

de l'ordonnateur. Cependant pour des raisons de commodité, pour éviter d'avoir chaque fois des échanges sur le sujet, pour des raisons de commodité et d'amélioration du recouvrement des recettes communales, il est possible de donner une autorisation permanente au comptable public pour effectuer ses démarches sans demander systématiquement l'autorisation de l'ordonnateur. Ainsi le Trésorier d'Agde, chargé du recouvrement des recettes de la ville sollicite le Conseil Municipal pour qu'il lui accorde sur la durée du mandat en cours une autorisation permanente de poursuite étendue à tous les actes de poursuite, mises en demeure, opposition à tiers détenteur, saisie des rémunérations, saisie mobilière, envers les débiteurs de la ville qui n'ont pas réglé leur dette dans les temps. Monsieur le Maire sollicite donc du conseil Municipal l'autorisation d'accorder au Trésorier d'Agde une autorisation permanente de poursuite étendue à tous les actes de poursuite. »

Monsieur le Maire « Est-ce qu'il y a des questions particulières ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. »

Après avoir voté à main levée, le Conseil approuve à l'unanimité (29 voix pour).

### **13-Attribution d'une subvention de fonctionnement événementielle au Cercle Athlétique Piscénois pour l'organisation du 22<sup>ème</sup> Meeting d'Athlétisme**

Monsieur le Maire « Le point 13 qui est l'attribution des subventions de fonctionnement événementielle au Cercle Athlétique Piscénois pour l'organisation du 22<sup>ème</sup> meeting d'athlétisme, je propose à Thomas GUIRAUD de la présenter. »

Monsieur GUIRAUD, Adjoint au Maire délégué à la jeunesse, vie associative et sportive « Oui bonsoir à toutes et à tous, merci Armand. Monsieur le Maire informe le Conseil que le Cercle Athlétique Piscénois a sollicité l'attribution d'une subvention événementielle de fonctionnement pour participer au financement du 22<sup>ème</sup> meeting d'athlétisme de Pézenas. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de soutenir financièrement l'organisation de cette manifestation qui concourt pleinement à l'animation de la commune et à son rayonnement. Il est ainsi proposé d'attribuer au Cercle Athlétique Piscénois une subvention de 8 000 € pour la tenue de cet événement sportif dont le budget prévisionnel est établi à hauteur de 16 600 €. La subvention sera versée sous réserve de la réalisation effective de la manifestation. L'association sera tenue de rendre compte de son, de son action relative au programme présenté à la Commune. Par ailleurs, la Commune pourra procéder à tout contrôle ou investigation qu'elle jugera utile tant directement que par des personnes ou organismes dûment mandatés par elle pour s'assurer du bien-fondé des actions entreprises par l'association et du respect de ses engagements vis-à-vis de la commune. L'association sera tenue de présenter le rapport financier définitif de la manifestation certifié par un comptable ou par un commissaire aux comptes. Il est précisé que le montant de la subvention pourra être revu à la baisse au prorata des dépenses réellement engagées au regard du budget prévisionnel, et j'en profite pour rajouter que le meeting se tient samedi au Parc Municipal des sports, voilà vous êtes conviés bien sûr, bien évidemment. »

Monsieur le Maire « Et le club a dû déposer des invitations dans vos boîtes aux lettres. »

Monsieur GUIRAUD « Tout à fait. »

Monsieur le Maire « Puisque jusqu'au dernier moment c'est pour ça que, parce que là ils ne savaient pas s'ils le maintiendraient ou pas selon les jauges et les conditions sanitaires et donc du coup ils courent un peu après le temps, ce qui est normal de courir dans un club d'athlétisme mais après le temps peut-être un peu moins sur l'organisation, mais il aura bien lieu et c'est un des premiers meeting d'athlétisme qui reprend dans la région et même en France. Est-ce qu'il y a des questions particulières ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. »

Après avoir voté à main levée, le Conseil approuve à l'unanimité (29 voix pour).

### **14-Création d'une autorisation de programme (AP) / crédits de paiement (CP) pour le financement des travaux de traversée urbaine (RD913) du carrefour de la Paix à la place Bonnet**

Monsieur le Maire « Je vais présenter le point sur la création d'une autorisation de programme (AP) Crédit de Paiement (CP) pour le financement des travaux de la traversée urbaine RD913 du Carrefour de la Paix à la Place Bonnet. Il s'agit donc d'une mesure budgétaire pour inscrire et étaler dans le temps ces projets de travaux, ce qui

nous permet à la fois de concrétiser nos demandes de subventions et les marchés de maîtrise d'assistance ou de maîtrise d'oeuvre, de maîtrise d'oeuvre de pouvoir les passer ou en tout cas les lancer pour ce projet en ayant une première enveloppe budgétaire qui pourra être affinée évidemment avec le temps. Cette enveloppe budgétaire est de 6 235 200 €, étalée sur 4 exercices budgétaires, donc 4 crédits de paiements en 2021 pour 24 840 €, en 2022 pour 1 826 204 €, en 2023 pour 4 168 344 €, et en 2024 pour 215 812 €, donc pourquoi un montant aussi élevé ça peut être la question que tout le monde se pose, parce qu'évidemment dans un projet comme cela, on ne se contentera pas de refaire la bande roulante mais on va devoir refaire les réseaux et qu'il a été décidé d'un commun accord avec la Communauté d'agglomération que pour l'instant nous porterions ou nous suivrions l'intégralité du projet, la Communauté d'Agglomération intervenant après financièrement et évidemment en déduction des dépenses que nous aurions engagées ou mandatées pour ces compétences, mais il semblait plus judicieux et plus fonctionnel qu'il y ait un intervenant unique que ça soit la commune évidemment en coopération et en collaboration étroite avec les services de la communauté de l'agglomération comme des autres collectivités qui auraient à intervenir. Est-ce qu'il y a des questions particulières ? Donc je vous propose de passer aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. »

Après avoir voté à main levée, le Conseil approuve à l'unanimité (29 voix pour).

### **15-Demande de subvention pour la rénovation thermique de la Cité Administrative dans le cadre du Plan de relance**

Monsieur le Maire « Le point 15 est une demande de subvention dans le cadre du plan de relance pour la rénovation thermique de la cité administrative donc 3 séries d'interventions : l'isolation thermique des bâtiments qui constituent la Cité Administrative soit les écoles Boby Lapointe mais par souvenir ou compréhension plus facile on a rajouté Vallès et Perrault pour que chacun les situe comme il le faut, le bâtiment Zévort et cette salle de la Maison du Peuple enfin les salles surtout au-dessus des baignoires, la mise en place d'un double vitrage sur les menuiseries de l'Hôtel de Ville et le remplacement des menuiseries des salles au-dessus de la Maison du Peuple et la mise en place de brise soleil orientables pour l'Ecole Jacques Prévert, la dépense globale est estimée à 320 998,93 € hors taxes soit près de 385 198,71 € TTC. La subvention que nous sollicitons auprès de l'Etat dans le cadre de la DSIL représenterait et représente 80 % de la dépense, soit 250 799,14, elle s'inscrit dans les prérogatives et dans les annonces effectives maintenant du plan de relance. Les travaux doivent débuter avant la fin 2021, puisqu'évidemment le plan de relance doit être une relance effective et concrète dès l'année 2021, et se terminer au plus tard le 31 décembre 2022. Donc nous vous demandons officiellement l'autorisation de solliciter et d'obtenir ces subventions auprès de l'Etat pour pouvoir réaliser ces travaux que nous avons inscrits dans la décision modificative tant en dépenses qu'en recettes celle que vous venez de voter tout à l'heure. Je me permets juste d'ajouter une chose c'est qu'entre ces travaux d'isolation des bâtiments enfin ces 320 000 € et le réseau de chaleur de 530 000 € environ, nous sommes sur de l'hors taxes mais c'est près plus de 850 000 € hors taxes qui seront investis dans la rénovation thermique et le chauffage des bâtiments sur les mois voire les années à venir, ce qui est assez conséquent mais le besoin était assez prégnant. Est-ce qu'il y a des questions particulières ? Marie ? »

Madame BALLESTERO « Oui, non je voulais juste je, je vous remercie de, d'avoir inscrit tant de, tant de dépenses pour la rénovation énergétique puisque c'est, c'est le secteur du bâtiment il représente quand même 43 % des consommations énergétiques annuelles en France, et génère 25 % des émissions de gaz à effet de serre, donc la transition énergétique est, est essentielle pour pouvoir lutter contre le réchauffement climatique. Je voudrais juste savoir est-ce que on a des indicateurs sur la performance énergétique des bâtiments aujourd'hui et quelle, qu'est-ce qui est prévu sur cette, sur cette isolation, sur la norme environnementale malheureusement je crois que Madame MARAVAL a dû s'absenter je sais pas si elle est là pour nous répondre. »

Monsieur le Maire « Elle s'est absentée pour raisons personnelles mais d'abord y a une étude, si vous le souhaitez on pourra vous l'adresser, qui avait été faite pour le réseau de chaleur qui date de 2018 si je me trompe pas de consommation et de préfiguration énergétique des bâtiments, ce que les services estiment aujourd'hui c'est qu'on peut au moins faire une économie de 30% d'énergie et de dépense énergétique sur ces bâtiments-là. C'est après de la théorie qu'il faudra confirmer dans les faits sachant que peut-être qu'une meilleure isolation permettra aussi d'envisager une climatisation efficiente dans, dans les bureaux parce que au moins de l'Hôtel de Ville enfin dans les bureaux administratifs parce qu'aujourd'hui elles ne sont pas forcément efficaces c'est aussi, au-delà de la rénovation thermique mais les deux vont ensemble, le confort des usagers qui est, qui est visé. Mais y a une étude complète qui peut être adressée y compris enfin le dossier de demande de subvention complet qui peut être adressé et qui sera plus technique et complète que je peux l'être. »

Madame BALLESTERO « D'accord merci parce-que c'est effectivement pour avoir une idée sur la performance énergétique que vont, que va générer ces dépenses, ça nous donnera l'évolution justement de ce type

d'investissement, ça me semble intéressant vis-à-vis de nos concitoyens d'avoir ce type d'indicateur. J'avais une deuxième question, est-ce que cette rénovation énergétique fait suite au diagnostic des conseillers en énergie d'Hérault Energie qui étaient venus visiter le bâtiment de la cité administrative ? »

Monsieur le Maire « Je pense qu'elle fait, elle est complémentaire mais qu'elle était, la demande avait été engagée avant que les conseillers d'Hérault Energie viennent mais puisque c'est eux qui suivent le réseau de chaleur comme vous le savez, le dossier a été à travailler en commun mais la demande avait été engagée dès que le plan de relance de l'Etat a été annoncé et que la rénovation énergétique des bâtiments figurait en bonne place de ces, de ces annonces dont on ne savait pas si elles seraient concrètes et si nous y serions élus et ça nous paraissait indispensable ou en tout cas l'occasion ou jamais de pouvoir engager ces travaux qui sont conséquents et qui sont financés à 80%, ce qui est le maximum de subvention qu'on puisse obtenir, mais sans cette subvention-là, je ne suis pas convaincu qu'on l'aurait lancé aussi vite. »

Madame BALLESTERO « Tout à fait. Bon je vous remercie Monsieur le Maire de toutes ces précisions et en tout cas d'axer sur la rénovation thermique et énergétique des bâtiments ouverts au public en particulier des écoles qui sont des bâtiments essentiels pour la vie de notre ville. Merci beaucoup. »

Monsieur le Maire « Merci. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Je vous propose de passer aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci. »

Après avoir voté à main levée, le Conseil approuve à l'unanimité (29 voix pour).

#### **16-Demande de subvention pour des travaux de rénovation au Centre de loisirs de Castelsec**

Monsieur le Maire « Le point 16 est une demande de subvention pour travaux de rénovation du Centre de Loisirs de Castelsec. Je propose à Aurélie MIALON de le présenter. »

Madame MIALON « Alors Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est projeté d'entreprendre des travaux de rénovation au sein du centre de loisirs de Castelsec. Il s'agit de travaux de carrelage au sol pour une salle, un hall et un bureau d'accueil. Le montant estimatif des travaux s'élève à environ 8 298,86 €. Monsieur le Maire sollicite le Conseil l'autorisation de déposer des demandes de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales et de tout autre organisme ou collectivité qui pourrait contribuer financièrement à la réalisation de ces travaux. »

Monsieur le Maire « Est-ce qu'il y a des questions particulières ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. »

Après avoir voté à main levée, le Conseil approuve à l'unanimité (29 voix pour).

#### **17-Modification du Règlement Intérieur Ressources Humaines et des jours de congés spéciaux attribués pour raisons familiales**

Monsieur le Maire « Les questions de ressources humaines 17, 18, 19, je laisse Benoît BLANC les présenter. Et 20 ! »

Monsieur BLANC, Conseiller municipal de la majorité « Et 20 effectivement merci. Alors point 17, modification du règlement intérieur des ressources humaines et des jours de congés spéciaux attribués pour raisons familiales. Il est proposé au Conseil Municipal de compléter le règlement intérieur des ressources humaines et d'intégrer aux autorisations d'absence pour raisons familiales, le décès d'un descendant direct de second degré. Le Comité Technique a déjà rendu un avis favorable lors du Comité Technique du 14 juin. »

Monsieur le Maire « Donc c'est la question 17, est-ce qu'il y a des questions particulières ? Si y en a pas je la passe aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.»

Après avoir voté à main levée, le Conseil approuve à l'unanimité (29 voix pour).

### **18-Modification du Règlement Intérieur Ressources Humaines et des autorisations d'absence pour concours / examen**

Monsieur le Maire « Le point 18. »

Monsieur BLANC « Le point 18. Il est rappelé au Conseil que la collectivité apporte son soutien aux agents engagés dans des actions de formation afin de favoriser leur évolution et leur professionnalisation. Dans ce cadre, il est proposé d'octroyer des autorisations spéciales d'absence, rémunérées, pour permettre aux agents de passer des concours et examens. Chaque agent, titulaire ou contractuel bénéficiera alors de 3 jours fractionnables par demi-journée par an sur présentation d'un justificatif. Un éventuel refus de la Collectivité ne pourra être assimilé à une sanction individuelle mais sera motivé. Le comité Technique a également rendu un avis favorable lors de la séance du 14 juin. »

Monsieur le Maire « Est-ce qu'il y a des questions particulières sur le point 18 ? Donc je vous propose de passer aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. »

Après avoir voté à main levée, le Conseil approuve à l'unanimité (29 voix pour).

### **19-Modification du Règlement Intérieur Ressources humaines et des mises à disposition de véhicules de service**

Monsieur le Maire « Le point 19. »

Monsieur BLANC « Il est rappelé au Conseil que la Collectivité apporte son soutien aux agents engagés dans des actions de formation afin de favoriser leur évolution et leur professionnalisation. Dans ce cadre, il est proposé que les agents puissent bénéficier de l'usage d'un service, d'un véhicule de service pour se rendre à la convocation d'une formation, d'un concours, ou d'un examen. Cet usage est sous réserve de l'accord de la collectivité qui souhaite par ailleurs favoriser le co-voiturage. Un éventuel refus ne pourra être assimilé à une sanction individuelle mais sera motivé. Le Comité Technique a également rendu un avis favorable lors de la séance du 14 juin. »

Monsieur le Maire « Est-ce qu'il y a des questions particulières ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. »

Après avoir voté à main levée, le Conseil approuve à l'unanimité (29 voix pour).

### **20-Définition des cycles de travail du service des Ateliers Municipaux dans le cadre de la mise en place d'horaires d'été**

Monsieur le Maire « Et le point 20. »

Monsieur BLANC « Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter des cycles de travail permettant un fonctionnement des Ateliers Municipaux pendant l'été, accroissant le confort des agents et leur efficacité sur leur terrain. L'organisation suivante serait valable à partir, alors petite modification simplement à apporter, non pas 1<sup>er</sup> juillet, mais il faut lire le 21 juin, et ce donc jusqu'au dernier vendredi des vacances scolaires. Je vous laisse prendre connaissance des horaires qui sont proposés en dessous. Et j'apporte une simple modification sur la question du cimetière, je vous propose de ne pas en tenir compte, car compte tenu des enterrements qui peuvent avoir lieu tout au long de la journée et la fermeture nécessaire en fin de journée, ça ne sera pas applicable ainsi. »

Monsieur le Maire « Est-ce qu'il y a des questions particulières ? Je passe aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. »

Après avoir voté à main levée, le Conseil approuve à l'unanimité (29 voix pour).

### **21A-Dénomination du parvis de l'Ecole robert DESNOS : Parvis Carmen RODRIGUEZ**

Monsieur le Maire « Le point suivant ce sont des dénominations de voies. Donc je vous en propose une première, il s'agit du parvis de l'école maternelle Robert Desnos, à la demande de, des enseignants et en accord avec la famille, nous avons souhaité qu'il puisse porter le nom de Carmen RODRIGUEZ, la directrice de l'école,

récemment décédée, donc nous vous soumettons cette proposition aux voix. Est-ce qu'il y a des questions particulières ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. »

Après avoir voté à main levée, le Conseil approuve à l'unanimité (29 voix pour).

### **21B-Dénomination de voie : Impasse de la Perrière**

Monsieur le Maire « Le point B dans les dénominations de voies est un impasse derrière la gendarmerie. On vous propose le nom d'impasse de la Perrière puisque c'est le lieu-dit, voilà, il nous a semblé simple de le nommer du lieu-dit, c'est toujours beaucoup plus compliqué de nommer des impasses que des rues. Est-ce qu'il y a des questions particulières ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. »

Après avoir voté à main levée, le Conseil approuve à l'unanimité (29 voix pour).

Monsieur le Maire « Vous avez reçu le tableau des décisions hors commande publique, est-ce qu'il soulève des questions de votre part ? Non. Le tableau des décisions commande publique, est-ce qu'il soulève des décisions de votre, des questions excusez-moi de votre part ? Non. Est-ce qu'il y a des questions diverses ? Oui ? »

Madame FORME, Conseillère municipale de la minorité, « Bonsoir Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs les élus, c'est avec une immense émotion que nous voulons rendre hommage ce soir à Stéphane VANIER, céramiste à Pézenas, disparu foudroyé en plein cœur cette semaine. Stéphane VANIER était un créateur de talent, céramiste de la terre mêlée, un artisanat physique et très difficile. Il était adhérent d'Ateliers d'Art de France et reconnu par ses pairs. La famille des artisans et créateurs Métiers d'Art de Pézenas est en deuil, nous pensons à son épouse Rachel, à son fils et à toute sa famille. »

Monsieur le Maire « Je, je vous remercie pour cet hommage, nous nous y associons évidemment, Stéphane VANIER et Rachel faisaient partie de ces artisans du, du quartier haut de la ville, puisque c'est la rue qui mène au château, et qui participaient à l'animation et à la plus-value artisanale de, de ce quartier là et effectivement c'est un artiste et artisan qui, qui manquera à la Ville, j'espère que nous trouverons, ou que Rachel aura la force de, de poursuivre d'une manière ou d'une autre son œuvre mais nous nous associons à cet hommage et je vous en remercie. Est-ce qu'y a d'autres questions ? Non ? Je vous propose de lever la séance, y aura une séance en juillet, on vous communiquera au plus vite la date, je vous souhaite une bonne soirée. »

La séance est levée à 18h45.